

DÉPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

**ARRÊTÉ**

de délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire :  
**Monsieur POURRET Jean Michel, Adjoint aux nouvelles technologies, au numérique, à la formation, aux élus, aux personnels et aux affaires communautaires**

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui permet au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 27/2026 du 28 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints au Maire,

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur POURRET Jean Michel, en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

**CONSIDERANT QUE**, pour permettre une bonne administration et permettre la continuité du service public, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur POURRET Jean Michel.

**ARRÊTE**

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur POURRET Jean Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, est délégué aux nouvelles technologies, au numérique, à la formation, aux élus, aux personnels et aux affaires communautaires, il sera en charge, concurremment avec Nous, des questions se rapportant à ces domaines.

A ce titre, il sera notamment chargé :

- du développement de nouvelles technologies de l'information,
- cybersécurité,
- relation avec les élus et le personnel,
- suivi des dossiers communautaires.

Article 2 : Une délégation permanente est également donnée à Monsieur POURRET Jean Michel, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'effet de signer tous les documents se rapportant à ces domaines.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec Nous.

Article 3 : une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Var et à Monsieur le Trésorier de TOULON.

Fait à Solliès-Ville, le 17 avril 2026

Le Maire,  
Roger CASTEL



Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **17 AVR. 2026**

de la publication le **17 AVR. 2026**

notifié à l'intéressé le

